



Une sécurité attractive pour aujourd'hui  
et demain.

## Rapport sommaire sur l'exercice 2017 de la Caisse de pensions MOBIL

CP MOBIL, Wölflistrasse 5, CH-3000 Berne 22, Tél. +41 (0)31 326 20 19  
Fax +41 (0)31 326 20 39, [info@pkmobil.ch](mailto:info@pkmobil.ch), [www.pkmobil.ch](http://www.pkmobil.ch)

La CP MOBIL est la caisse de pensions des associations professionnelles UPSA, ASTAG, 2roues Suisse et USIC  
et une institution de prévoyance de proparis Prévoyance arts et métiers Suisse

## Sommaire

1. Communication du Président et du Directeur.....	03
2. L'année 2017 en bref.....	04
3. Organisation au 31 décembre 2017 .....	05
4. La CP MOBIL en chiffres.....	06
5. Bilan / compte des frais administratifs en CHF (version abrégée).....	09
6. Rapport de l'organ de révision .....	10

# 1. Communication du Président et du Directeur

## La situation financière

Les valeurs cibles en matière de réserves et de provisions ont toutes été entièrement atteintes.

En 2017, les avantages pour les assurés ont été les suivants:

- L'ensemble des avoirs vieillesse ont bénéficié en 2017 d'un taux d'intérêt de 2,00 % (alors que le taux d'intérêt minimal selon la LPP a été de 1,00%)
- Les taux de conversion en rentes qui ont été augmentés au 1.1.2015 pour les avoirs de la prévoyance surobligatoires ont également été maintenus en 2017 et resteront inchangés en 2018

La bonne marche des affaires va permettre également en 2018 de proposer à nos assurés des conditions attractives:

- Baisse des cotisations de risque dans la prévoyance professionnelle LPP au 1.1.2018 d'environ 15 % en moyenne
- Taux d'intérêt toujours meilleurs: le taux d'intérêt versé sur l'ensemble des avoirs de vieillesse sera de 1,25 % en 2018 (alors que le taux d'intérêt minimal selon la LPP est de 1,00 %)
- Les frais d'administration sont toujours peu élevés (en fonction du plan de prévoyance, ils sont d'entre 0,3 % et 0,4 % du salaire assuré)

## D'importants jalons ont été posés pour l'avenir

L'entrée en vigueur de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et les adaptations au niveau de la prévoyance professionnelle qu'elle comportait ont été rejetées par le peuple en votation populaire. Cette réforme avait entre autres pour objectif d'assurer les rentes en abaissant progressivement le taux de conversion minimal de la partie obligatoire d'actuellement 6,8 % à 6,0 % et en augmentant l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Cette réforme ayant été rejetée, la Commission d'assurance a discuté des adaptations possibles et judicieuses et certaines ont déjà été introduites pour 2018. Ces adaptations reposent sur les résultats d'une étude ALM (Asset Liability Management) qui a pour but d'harmoniser les prestations de la caisse de pensions avec la stratégie d'investissement. La mise en application de ces résultats a pour but de permettre à la CP MOBIL de rester sûre et attractive également à l'avenir.

### • Adaptation de la stratégie d'investissement

Sur la base des résultats de l'étude ALM et conformément à l'intention de la CP MOBIL de proposer aux personnes assurées également à l'avenir des taux de cotisation et prestations attractifs, la Commission d'assurance a décidé de générer les recettes requises à cet effet avec une part plus élevée de placements.

### • Adaptation du taux de conversion de la partie surobligatoire

En raison du rejet de la réforme de la prévoyance vieillesse, le taux de conversion obligatoire reste à 6,8 %. Après le dépouillement des résultats de l'étude ALM, nous avons décidé de ramener le taux de conversion surobligatoire en deux étapes au taux calculé par les réassureurs. Au 1.1.2019 à 5,40 % pour les hommes (âge 65)/5,30 % pour les femmes (âge 64) et au 1.1.2020 probablement à 5,00 % pour les hommes (âge 65)/4,88 % pour les femmes (âge 64).

Nous remercions cordialement tous nos clients de la confiance accordée et adressons nos remerciements à la Commission d'assurance ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de CP MOBIL de leur engagement important! Nous tenons également à remercier cordialement les associations UPSA, ASTAG, 2roues Suisse et USIC ainsi que les partenaires de la caisse de leur collaboration confiante et agréable au cours de l'année dernière. Nous sommes fiers de pouvoir passer ensemble en revue un exercice performant et nous réjouissons de nous atteler aux tâches multiples et ambitieuses qui nous attendent dans la nouvelle année.

Berne, mai 2018



Rolf Frehner  
Président Commission d'assurance



Roland Graf  
Directeur

## 2. L'année 2017 en bref

### La sécurité en point de mire

Avec un taux de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP 2 de 105,93 %, la CP MOBIL affiche un excédent de couverture. Les réserves de fluctuation de valeur d'un montant de 63,8 Mio. CHF ont été pleinement atteintes au 31.12.2017. Le taux de couverture 2, calculé en tenant compte des réserves de fluctuations de valeur requises, est de 101,73 %. La CP MOBIL affiche donc une pleine capacité à faire face au risque.

### 2017 a été une année d'acquisition très performante

La CP MOBIL a accueilli 169 nouveaux membres. En dehors des conditions attractives de la CP MOBIL, ce succès s'explique également par l'engagement actif de notre service extérieur: les 5 conseillères et conseillers d'entreprises encadrent et conseillent les clients sur place et cela sur l'ensemble du territoire suisse et dans la langue nationale correspondante.

### Nouveau plan de prévoyance

Suite au souhait exprimé à maintes reprises par nos clients, nous avons mis à leur disposition à partir du 1.1.2018 un nouveau plan de prévoyance. Dans le cadre d'une prévoyance plus étendue, il leur permet en complément d'assurer un capital en cas de décès. Tous les règlements concernant les plans de prévoyance ainsi que les dispositions générales et avenants correspondants peuvent être téléchargés sur le site Internet [www.pkmbobil.ch](http://www.pkmbobil.ch).

### La numérisation pour assurer une transparence permanente

#### • Le portail des assurés – sur PC, tablette et Smartphone

Le développement de la plate-forme d'information destinée à nos assurés progresse rapidement. Elle sera probablement disponible au deuxième semestre 2018. En tant que portail des assurés, il permettra aux clients de la CP MOBIL de planifier leur prévoyance de manière plus consciente et plus autonome et cela à tout moment, en n'importe quel lieu et grâce au login SMS également en toute sécurité. Les changements de salaire, un versement anticipé ou une retraite anticipée pourront être aisément simulés à l'aide de ses données de prévoyance. Les répercussions sur l'ensemble des prestations de prévoyance peuvent être consultées directement.

#### • Le PartenaireWeb: une plus grande efficacité au niveau des relations avec la clientèle

Le PartenaireWeb est une plate-forme Internet protégée par un mot de passe. Les membres y ont la possibilité d'annoncer facilement et rapidement les différents changements de leur situation:

- Entrée ou sortie de personnes assurées
- Modification salariale
- Modification de plan
- Annonce annuelle des salaires pour l'ensemble de l'entreprise

Vous recevrez alors immédiatement les cotisations actualisées par exemple.

L'accès au PartenaireWeb peut être aisément demandé en trois étapes sur notre site Internet ([www.pkmbobil.ch](http://www.pkmbobil.ch)).

### Changement du président de la Commission d'assurance

Depuis le 1.1.2018, c'est Nicolas Leuba (UPSA) qui est le président de la Commission d'assurance. Ce représentant des employeurs succède ainsi au représentant des employés Rolf Frehner (Unia) qui va assumer de son côté la fonction de vice-président. Ce changement après deux ans intervient conformément aux dispositions réglementaires.

### En pleine forme en dépit de l'âge de la retraite: la Caisse de compensation MOBIL fête un jubilé

Nous félicitons la CC MOBIL de son jubilé de 70 ans! La caisse de compensation des associations professionnelles UPSA et Zroues Suisse qui nous a délégué l'exécution de la prévoyance professionnelle se concentre sur un encadrement professionnel et axé résolument sur les clients ainsi que sur un déroulement rapide et peu compliqué du premier pilier pour ses membres. [www.akmbobil.ch](http://www.akmbobil.ch)

### Révision des règlements

Les règlements ont été révisés et adaptés aux nouvelles dispositions légales. La CP MOBIL va introduire les innovations au 1.7.2018 et mettre simultanément les documents correspondants à la disposition des assurés. En dehors des compléments au nouveau droit de divorce et de quelques adaptations mineures, l'innovation la plus importante consiste dans la gestion séparée des avoirs de vieillesse en provenance des montants de rachat (caisse d'épargne séparée avec garantie de restitution en cas de décès).

### 3. Organisation au 31 décembre 2017

Un solide réseau digne de confiance.

#### Présente dans toute la Suisse

La CP MOBIL est une institution de prévoyance de proparis fondation Prévoyance arts et métiers Suisse avec siège à Berne ([www.proparis.ch](http://www.proparis.ch)). La Caisse de compensation MOBIL ([www.akmobil.ch](http://www.akmobil.ch)) a délégué l'exécution de la prévoyance professionnelle à la CP MOBIL.

#### Associations porteuses

Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA, Wölflistrasse 5, 3000 Berne 22

Association suisse des transports routiers ASTAG, Wölflistrasse 5, 3000 Berne 22

2roues Suisse, Bahnhofstrasse 86, 5001 Aarau

Union suisse des carrossiers USIC, Forstackerstrasse 2B, 4800 Zofingen

#### Commission d'assurance de composition paritaire

Président	Frehner Rolf	Représentant des employés
Vice-président	Leuba Nicolas	Représentant des employeurs
Membre	Amrhein Armin	Représentant des employeurs
Membre	Deflorin Gregor	Représentant des employés
Membre	Ferrari Aldo	Représentant des employés
Membre	Giovannelli Vincenzo	Représentant des employés
Membre	Jaussi Reto	Représentant des employeurs
Membre	Kaiser Thomas	Représentant des employeurs
Membre	Maissen Hans	Représentant des employés
Membre	Nydegger Heinrich	Représentant des employés
Membre	Oertle Heinz	Représentant des employeurs
Membre	Späti Kurt	Représentant des employeurs

#### Direction

Directeur	Graf Roland
Membre de la direction, directeur adjoint	Nussbaumer Marc

#### Responsables des services

Service extérieur/distribution	Baier Marcel
TIC (informatique)	Galeuchet Jérôme
Finances	Nägelin Stefan
Prévoyance professionnelle	Nussbaumer Marc
Administration/RH	Widmer Ursula

L'effectif du personnel au 31.12.2017 était de 24 collaboratrices et collaborateurs avec un taux d'occupation de 1840 pour cent.

#### Interlocuteurs

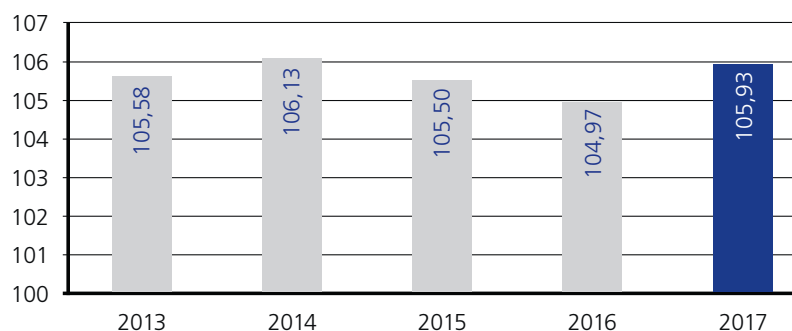
Sur le site Internet [www.pkmobil.ch](http://www.pkmobil.ch) vous trouverez tous les interlocuteurs avec leurs domaines de compétence, numéros de téléphone et adresses e-mail sous la rubrique «À propos de nous/team».

## 4. La CP MOBIL en chiffres

### Degré de couverture en %

	2017	2016
Degré de couverture 1	105,93	104,97
Degré de couverture 2	101,73	102,08

### Évolution au cours des 5 dernières années

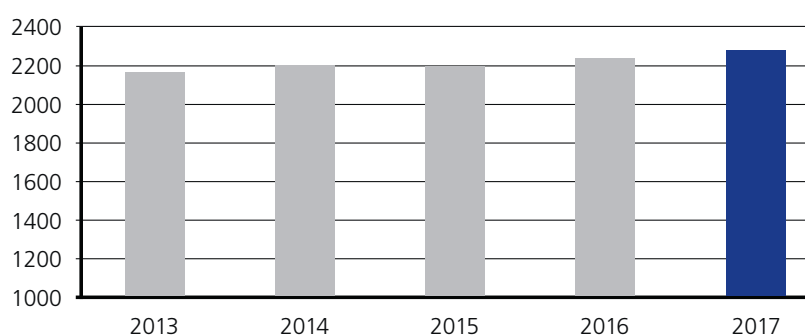


Le taux de couverture 1 a augmenté par rapport à l'année précédente. Le taux de couverture 2 avec prise en compte des réserves de fluctuation de valeur est de plus de 100 %. La CP MOBIL dispose par conséquent d'une pleine capacité de risque. La légère diminution est due à l'adaptation de la méthode de calcul des réserves de fluctuation de valeur. En 2017, il a par conséquent fallu constituer environ 13 Mio. CHF de réserves de fluctuation de valeur supplémentaires.

### Effectif des membres

	2017	2016
Total de l'effectif de membres	2268	2233

### Évolution au cours des 5 dernières années



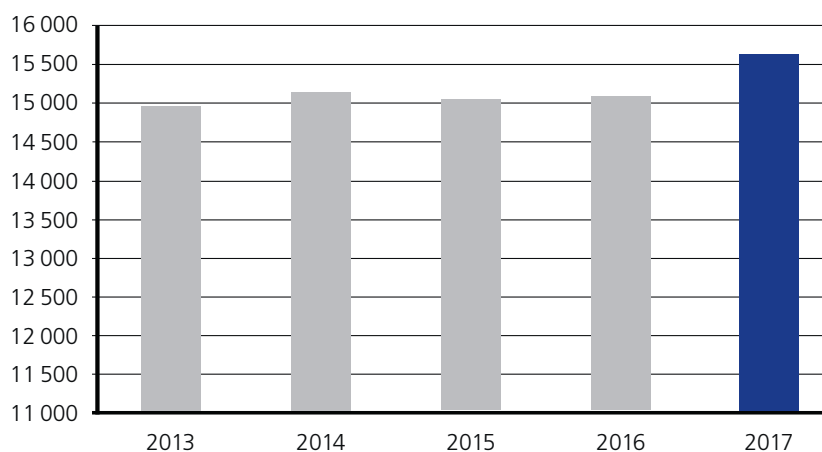
L'effectif net des membres a augmenté de 35 membres par rapport à 2017. C'est en majorité en raison des conditions attractives que 169 membres ont décidé de s'affilier à la CP MOBIL pour leur prévoyance professionnelle. En 2017 aussi, le taux de résiliation auprès de la CP MOBIL a été très faible, à savoir de 7 membres seulement. La différence s'explique par des sorties suite à des liquidations d'entreprises (plus d'effectif de personnel) et de regroupements d'entreprises.

## 4. La CP MOBIL en chiffres (Suite)

### Assurés

	2017	2016
Total des assurés	15 631	15 045

### Entwicklung in den letzten 5 Jahren

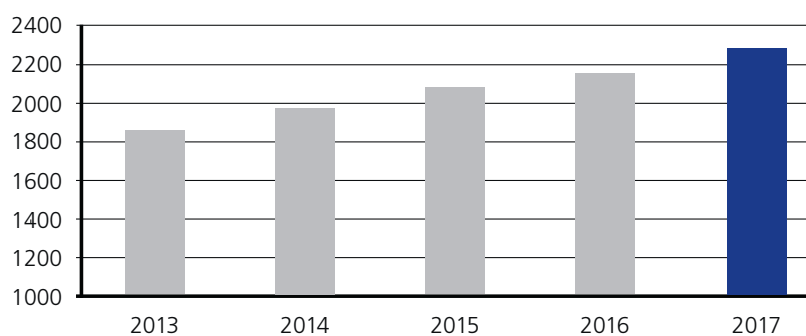


Le nombre des assurés a augmenté de 586 par rapport à l'année précédente. En 2017, on trouve parmi les nombreuses nouvelles affiliations des entreprises avec un effectif de personnel important.

### Bénéficiaires de rentes

	2017	2016
Total des bénéficiaires de rentes	2 289	2 168

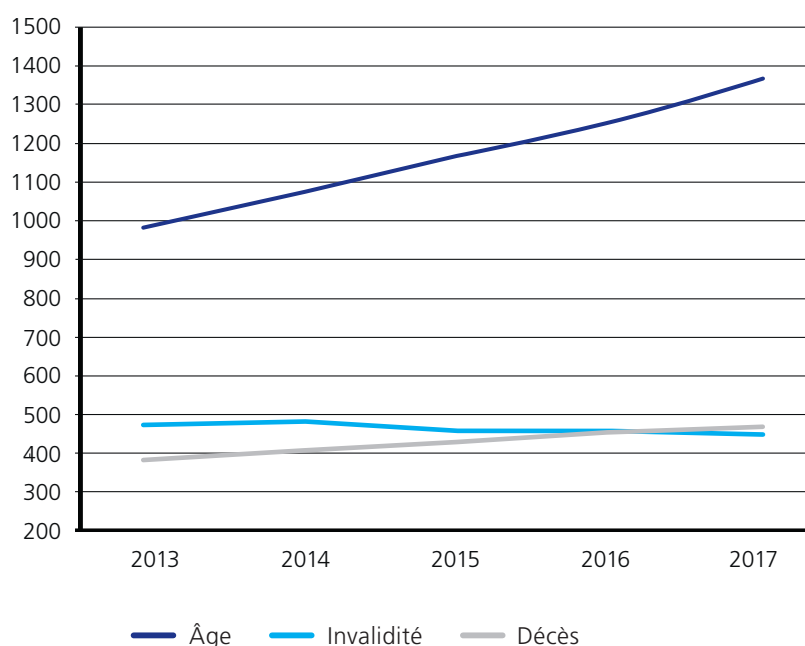
### Évolution au cours des 5 dernières années



Le nombre des bénéficiaires de rente ne cesse d'augmenter. En raison de l'évolution démographique, ce sont les rentes de vieillesse qui affichent le plus fort accroissement avec une hausse de 119 par rapport à l'année précédente. Les rentes de conjoint/d'orphelin ont augmenté de 16 par rapport à l'année précédente. Grâce à la bonne gestion de la santé en entreprise (GSE), le nombre des rentes d'invalidité a diminué de 17.

## 4. La CP MOBIL en chiffres (Suite)

### Évolution des différents types de rentes



Il convient notamment de souligner l'évolution du nombre de rentes d'invalidité. Environ 80 % des sociétés participent à la GSE (gestion de la santé en entreprise). Cela se traduit par une baisse du nombre des jours d'absence ainsi que de la durée des absences. Les risques d'invalidité sont détectés à temps et à l'aide de la gestion des dossiers, les personnes concernées sont réintégrées dans le processus de travail de manière rapide et ciblée.

### Réserves de fluctuation de valeur en CHF

	2017	2016
Situation au 31.12.	63 836 942	41 074 517

Au 31.12.2017, les valeurs cibles concernant les réserves de fluctuation de valeur ont été entièrement atteintes. La CP MOBIL affiche par conséquent à tous points de vue une pleine capacité à faire face au risque. En 2017, une nouvelle méthode de calcul des réserves de fluctuation de valeur nécessaires a été introduite. A cet effet, il a fallu constituer en 2017 par rapport à la méthode habituelle des réserves de fluctuation de valeurs supplémentaires d'un montant de CHF 13 146 749.

### Placements en CHF

	2017	2016
Valeur de dépôt au 31.12.	149 266 254	112 086 072
Taux de rendement	11,14 %	2,98 %

La CP MOBIL avait investi jusqu'au printemps 2017 une grande partie de ses actifs auprès des assureurs (AXA, Swiss Life, Bâloise). Les placements n'ont eu lieu qu'avec une partie des ressources disponibles et des provisions plus étendues.

Compte tenu de l'évolution démographique et du contexte actuel des taux d'intérêt, la CP MOBIL a décidé d'accepter de nouveau à l'avenir de prendre des risques d'investissement un peu plus élevés pour augmenter le rendement potentiel. Au 31.12.2017, les placements correspondaient à environ 8,8 % de l'ensemble des avoirs de prévoyance. Cela correspond toujours à un taux de réassurance très élevé.



## 5. Bilan / compte des frais administratifs en CHF (version abrégée)

Vous trouverez dans le rapport annuel de proparis les informations détaillées sur les comptes de l'année, le bilan, le compte d'exploitation et son avenant. (L'extrait sur la CP MOBIL est publié sur le site Internet [www.pk mobil.ch](http://www.pk mobil.ch).)  
La tenue des comptes a lieu selon les normes de SWISS GAAP FER 26.

<b>Bilan au 31.12.</b>		
<b>Actifs</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Placements	216 940 478.61	151 285 443.25
Compte de régularisation actif	909 971.10	767 807.50
Actifs provenant de contrats d'assurance	1 470 092 719.90	1 407 942 218.00
<b>Total des Actifs</b>	<b>1 687 943 169.61</b>	<b>1 559 995 468.75</b>
<b>Passifs</b>		
Dettes	22 077 743.23	14 836 442.64
Compte de régularisation passif	802 968.53	323 643.50
Réserves de contributions de l'employeur	24 571 936.25	22 171 378.63
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 548 688 554.90	1 450 572 789.00
Réserves de fluctuation de valeurs	63 836 942.00	41 074 517.00
Fonds libres	27 965 024.70	31 016 697.98
<b>Total des Passifs</b>	<b>1 687 943 169.61</b>	<b>1 559 995 468.75</b>
<b>Compte d'exploitation 1.1.– 31.12.</b>		
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Cotisations ordinaires et autres	106 807 013.67	101 029 001.45
Prestations d'entrée	88 044 045.01	73 385 352.54
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	194 851 058.68	174 414 353.99
Prestations réglementaires	- 47 473 606.51	- 45 637 029.00
Prestations de sortie	- 71 062 313.30	- 84 383 727.55
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 118 535 919.81	- 130 020 756.55
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de contributions	- 37 646 221.27	- 9 572 110.78
Produits de prestations d'assurance	179 868 470.00	156 319 084.50
Charges d'assurance	- 214 088 492.67	- 194 262 769.65
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>4 448 894.93</b>	<b>- 3 122 198.49</b>
Résultat des placements	20 802 384.10	4 738 905.32
Frais d'administration des placements	- 196 830.60	- 149 026.55
<b>Résultats nets des placements</b>	<b>20 605 553.50</b>	<b>4 589 878.77</b>
Autres produits	23 191.80	24 113.65
Autres frais	- 931 758.17	- 827 179.19
Frais d'administration généraux	- 4 435 130.34	- 4 263 037.06
<b>Excédent produits / charges avant rés. fluctuation de valeur</b>	<b>19 710 751.72</b>	<b>- 3 598 422.32</b>
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur	- 22 762 425.00	992 882.68
<b>Excédents des produits / excédent des charges</b>	<b>- 3 051 673.28</b>	<b>- 2 605 539.64</b>

## 6. Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11  
Téléfax +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

À la Commission d'assurance de la  
**Caisse de pensions MOBIL, Berne**

Berne, le 29 mars 2018

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

Conformément au mandat qui nous a été confié en notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de pensions MOBIL, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 selon les instructions de l'organe de révision de proparis Vorsorge-Stiftung Gewerbe Schweiz.

#### **Responsabilité de la Commission d'assurance**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe à la Commission d'assurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission d'assurance est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle**

La Commission d'assurance désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous

## 6. Rapport de l'organe de révision (Suite)



2

estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission d'assurance répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Christof Gerber  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Sandra Leumann  
Experte-réviseur agréée

La CP MOBIL est la caisse de pensions des associations professionnelles suivantes



et une institution de prévoyance de



Notre emplacement:

Kompetenzzentrum für Auto und Transport  
Centre de compétence pour l'automobile et le transport  
Centro di competenza per l'auto e il trasporto



Éditeur:

CP MOBIL, Wölflistrasse 5, case postale, CH-3000 Bern 22

Pour tout renseignement complémentaire:

CP MOBIL, Téléphone 031 326 20 19, [info@pkmobil.ch](mailto:info@pkmobil.ch)

C'est le texte allemand qui est déterminant

© 2018 CP MOBIL, Berne